



Pour une Écologie Urbaine

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Ruban bleu de l'Écologie 2003

BP 1056 – 97 209 Fort de France – Cedex

10° RALLYE DE L'ÉCOLOGIE

Dimanche 24 février 2013

RÈGLEMENT

Art. 1 : L'association « Pour une Ecologie Urbaine »
Organise le *Rallye de l'écologie*, manifestation de découverte des forêts et sites de la Martinique sous forme d'une randonnée pédestre.

Art. 2 : Organisation pratique

- Rendez vous à 8h00 dans la Commune du MORNE VERT (Bourg-Parking face à la Mairie) – covoiturage jusqu'au point de départ, à CAPLET.
- Tous les participants devront y laisser leur véhicule sur le parking
- Parcours du rallye en forêt sur un itinéraire de randonnée pédestre
- Arrivée du Rallye : à FONDS SAINT-DENIS
- Remise du questionnaire aux membres du Jury
- Proclamation des résultats lors de la remise des récompenses au cours d'une cérémonie organisée le midi autour d'un déjeuner à l'Anse Latouche.

Art. 3 : Itinéraire

- Départ effectif du Rallye : 8 h 30.
- Parcours du rallye en forêt tropicale sur un itinéraire de randonnée pédestre balisé pour le rallye.
- Objet mystérieux à récupérer sur le parcours et à ramener au Jury.
- Arrivée du Rallye : FONDS SAINT-DENIS.

Art. 4 : Distance – Durée

Le Rallye de l'Ecologie se déroule sur un parcours d'environ 4 km.

L'arrivée est prévue aux environs de 11 h 30 soit une durée totale de 3 h 00

Art. 5 : Publics visés.

Cette édition se déroule exclusivement en forêt sur un sentier pédestre – niveau 1 - donc accessible à tous les publics.

Se munir de bonnes chaussures de marche – de vêtements amples – d'un chapeau ou casquette et d'une gourde d'eau.

Art. 6 : Participants

Pour prendre part au Rallye de l'Ecologie, les participants doivent se constituer **en équipe de 5 personnes maximum**.

Les équipes constituées devront s'inscrire avec le nom de l'entreprise, de l'association ou de la collectivité. Il leur sera attribué un numéro de participation et un dossard au départ de l'épreuve.

Art. 7 : Déroulement

Le rallye de l'Ecologie comporte :

- Un questionnaire portant sur :
 - L'observation de la nature et de l'environnement
 - La botanique
 - La culture générale
 - L'histoire et le patrimoine martiniquais.
- Des réponses à des énigmes et des proverbes créoles permettant de départager les équipes.
- En cas d'égalité parfaite à l'issue du questionnaire, les équipes seront départagées à partir du temps mis pour effectuer le parcours.

Art. 8 : Sécurité

La sécurité sera assurée par les secouristes de la Croix Rouge et des pompiers. Les participants seront encadrés par des médecins et des membres de l'association.

Art. 9 : Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont prévus à différents points du parcours et à l'arrivée du Rallye

Art. 10 : Participation

Une participation de **10 € par personne** est exigée. Elle permet aux organisateurs de couvrir les frais d'assurance, de sécurité, de transports, de ravitaillement et de promotion du rallye.

Art. 11 : Récompenses

Des prix sont prévus pour récompenser les équipes gagnantes, après proclamation des résultats par le prof. Philippe JOSEPH, président du Jury.

La liste des prix sera communiquée par voie de presse et par un document remis aux participants le jour du Rallye.

Bon Rallye !